

**Observations de Mr PARIS
reçues le 29 avril 2019 à 13h26**

**concernant l'enquête publique SCEA DUTERTRE à PITGAM
du 1^{er} avril au 3 mai 2019**

A l'heure où les consommateurs se tournent vers la qualité, les citoyens vers le respect de l'environnement, et les agriculteurs la préservation de leur activité, est-il normal d'avoir un tel projet ?

NON aux conditions de "survie" des poules dans ce genre de structure.

NON aux œufs de ces poules n'ayant jamais vu le jour, sans saveur et gorgés de médicaments.

NON au danger d'une structure de ce type à côté du site (très) sensible de GRT Gaz, et à proximité d'habitations.

NON à la destruction de terres agricoles, les agriculteurs déplorent déjà la réduction de leurs surfaces.

NON à l'exploitation de terres françaises par une société belge, que dire de l'Europe qui permet de contourner les lois des pays en s'installant chez le voisin ?

NON au trafic routier généré dans un village de Flandre sur des routes qui ne sont pas prévues pour supporter tout cela (largeur des voies où l'on ne peut se croiser en voiture et limitation à 3,5 t). Des poids lourds qui vont tout transporter: Les poules, les œufs, l'alimentation venant de l'autre bout du territoire, les fientes, les cadavres...

NON à une pollution supplémentaire, de l'air, des sols, de l'eau alors que l'on essaie de lancer une loi alimentation et que l'on fait une (pseudo ?) promotion du bio dans les cantines scolaires.

NON à ces gros bâtiments qui s'alignent le long du Deullaert: Une station de compression de gaz puis une extension de la station puis une usine à poules puis...?

Comment avoir confiance aux affirmations contenues dans ce dossier nouvellement corrigé ? Qui va vérifier alors que le dossier initial avait "oublié" la station GRT Gaz, et que ni le conseil municipal qui a voté à l'unanimité pour ce projet, ni les services de la Préfecture (dont c'est pourtant le rôle !) n'avaient remarqué ce "détail" de quelques ha qui avait disparu des extraits cadastraux et des photos aériennes ?

Est il normal qu'une telle "erreur" ai du être soulevée par une association de bénévoles ?

Une fois de plus, comme c'est la coutume en Flandre et ailleurs ne risque t'on pas de voir une autorisation donnée même si l'avis du Commissaire enquêteur est opposé au projet ?

Didier PARIS